

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1054

présenté par

Mme Youssouffa, M. Guy Bricout, M. Castellani, Mme Descamps et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« européen »,

insérer les mots :

« , à la condition que ces professionnels de santé ne soient pas originaires d'un pays ayant une revendication sur un territoire français ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« européen »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reconnaît l'importance de travailler avec des acteurs étrangers pour pallier sur du court terme à une demande importante. En revanche, afin de permettre et faciliter la bonne intégration par la population locale de ces professionnels, il est déterminant qu'ils ne soient pas originaires de pays ayant une revendication sur un territoire de notre pays.